



Déclaration préalable du SNUipp-FSU Somme  
CAPD du 12 Mai 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le nouveau Président de la République élu le 7 mai dernier et qui prendra ses fonctions dès dimanche prochain, a précisé qu'il voulait aller vite dans certains domaines dont l'éducation. Sa proposition majeure de mettre en place des CP de 12 élèves, si elle est généreuse, nous inquiète quant à son activation. Est-ce à dire que les PDMQDC vont être obligés de prendre en charge ces nouvelles classes, sans avoir formulé de vœux lors du mouvement ? Peut-on imaginer dans le département que ces collègues soient dès aujourd'hui appelé à participer rapidement au mouvement en toute connaissance de cause ? Le SNUipp-FSU aimerait s'assurer que la politique volontariste de M. Macron ne va pas empiéter sur les règles d'équité et de transparence auxquelles il est fortement attaché. D'autant plus que nous avons appris que des enquêtes concernant le nombre de CP et le nombre d'élèves en éducation prioritaire ont commencé dans le département. N'est-il pas précipité de proposer ce genre d'enquêtes alors que rien n'a encore été officialisé ?

Des collègues en poste en éducation prioritaire ont été interpellés par leur IEN pour qu'ils effectuent un après-midi de travail à la place d'une concertation REP+ à laquelle ils étaient absents pour maladie. Le SNUipp-FSU s'étonne que l'emploi du temps défini en début d'année soit renié aujourd'hui. En effet, ces collègues ont connu dès septembre les journées de réflexion liées à la REP+ et les journées de compensation où ils seraient libérés. Or, la maladie, l'absence à une journée de travail, qu'elle soit sur une journée de classe ou une journée de concertation ne peut être changée. Le code du travail ne mentionne à aucun moment que des heures non effectuées pour raison médicale doivent être récupérées.

Lors de cette CAPD, nous allons examiner les bonifications relatives au mouvement. Nous souhaiterions vous faire part de nos inquiétudes concernant les collègues en souffrance au travail (relations avec les collègues, climat dans l'école). En effet, certains d'entre eux sollicitent le médecin de prévention, Mme Podvin, afin d'obtenir une bonification. Pouvez-vous nous dire si ce nombre est en augmentation ?

Le SNUipp-FSU 80 demandera lors de cette CAPD de revoir le cas particulier de deux collègues qui ont fait cette demande de bonification et qui ont reçu un avis négatif de la part du médecin de prévention.

Nous espérons également que tous les collègues qui souhaitent bénéficier d'un congé de formation obtiendront satisfaction.

A propos de Magistère, des collègues nous ont fait part de dysfonctionnements importants, ils avaient travaillé sur les modules de formation et le compteur ne l'indiquait pas. Ils ont été invités à recommencer leur formation à distance par l'équipe de circonscription. Est-ce à dire que cette formation à distance pose problème, même au niveau technique ? Le SNUipp-FSU vous demande de prendre en compte les réponses des collègues qui affirment avoir effectué la formation même si le compteur ne l'indique pas.

Les directeurs d'école continuent à être invités à évaluer les AVS, ce qui n'est pas dans leurs fonctions. Les employeurs n'étant pas les directeurs d'école, ce n'est pas de leur ressort de juger le travail des AVS, cela les met dans une position délicate, alors qu'ils ont tant d'autres missions à effectuer !

Concernant les brigades et les ZIL, auriez-vous des précisions à nous apporter par rapport à la circulaire parue le 15 mars 2017, relative au dispositif de remplacement ?

Enfin, sera-t-il toujours possible de faire la journée de solidarité 2018 avant la rentrée scolaire 2017-2018, comme les années précédentes ?